

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE
POUR LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)
EN QUALITE D'ADMINISTRATEURS NOMMES PAR LE MAIRE

Madame la Maire informe

Qu'en application des articles L.123-6, R.123-10, R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il sera procédé à la nomination :

- d'un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) ;
- d'un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- d'un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département ;
- d'un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Lesdites associations sont invitées à adresser à Madame la Maire une liste comportant au moins trois personnes, sauf impossibilité dûment justifiée.

Incompatibilités : Ne peuvent siéger au conseil d'administration les personnes qui sont fournisseurs de biens ou de services au Centre Communal d'Action Sociale.

Délai impératif :

Les associations sont invitées à formuler leurs propositions de candidature au plus tard le 12 mai 2026 à l'attention de Madame la Maire :

- Par courrier : Mairie, 57 avenue Henri Ravera 92220 BAGNEUX ;
- Par mail à l'adresse suivante : ccas@mairie-bagneux.fr ;

Hélène CILLIERES
Maire de Bagneux et Présidente du CCAS

